

OBJET

**CONSTRUCTION
D'UNE SALLE
MULTISPORTS AUX
ABORDS DU STADE
DE ST LARY
SOULAN –
DEMANDE DE
SUBVENTION**

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 11
+ 2 procurations

Votes pour : 13
Abstentions : 0
Votes contre : 0

Affiché à la porte de la
Mairie : le 16 novembre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 15 novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2023

PRÉSENTS : André MIR, Jacques SALAT, Aline NARS, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR, Nicolas HERQUE

ABSENTS/EXCUSÉS : Philippe AIZIER (procuration à A. MIR) René DARAN (procuration à J. SALAT), Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christophe BOURREC

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Christophe BOURREC** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire présente le projet de construction d'une salle multisport aux abords du stade de Saint-Lary-Soulan. Le coût prévisionnel des travaux est de 1 724 847.00 € HT soit 2 069 916.40 € TTC.

Afin de réaliser cette opération, Monsieur le Maire propose de solliciter des partenaires financeurs les subventions les plus élevées possibles.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

COÛT	1 724 847.00 € HT
UE – LEADER	100 000.00 € HT (5.80%)
ETAT Agence Nationale du Sport	345 000 € HT (20.00%)
ETAT DETR-DSIL-FNADT	150 000 € HT (8.7%)
Conseil Régional	150 000 € HT (8.7%)
Département Développement Territorial	150 000 € HT (8.7%)
Autofinancement	829 847.00 € (50.00%)

Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte les propositions de Monsieur le Maire
- Approuve le projet pour un coût de 1 724 847.00 € HT
- Approuve la demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour un montant de 345 000 € HT
- Sollicite des partenaires financeurs les subventions les plus élevées possibles,
Les crédits seront prévus aux Budgets Primitifs 2023-2024
- Approuve le plan de financement de cette opération
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires et lui donne tout pouvoir pour signer au nom de la commune toutes les pièces de ce dossier

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.


Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 15 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20231115-DEL-2023-131-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023



Le Maire,

André MIR